

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 26 février 2019 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma et Céline Chartier ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La conseillère M^{me} Diane Morin et le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-02-144 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 26 février 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1766 / Réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019 / Approbation MAMH
3. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1770 / Réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020
4. Projet de construction du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Engagement de la Ville / Concours d'architecture pluridisciplinaire
5. Période de questions
6. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-02-145 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1766 / Réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019 / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT l'adoption, en date du 10 décembre 2018, du Règlement d'emprunt n° 1766 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 097 510 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019 (Règlement parapluie);

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé partiellement le 20 février 2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la seule portion n'excédant pas 0,25 % de la richesse foncière uniformisée pour l'exercice financier 2018, soit un montant de 4 088 153 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 4 088 153 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**19-02-146 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie)
n° 1770 / Réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020**

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1770 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 595 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020 (Règlement parapluie) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**19-02-147 Projet de construction du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion /
Engagement de la Ville / Concours d'architecture pluridisciplinaire**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un pôle municipal sur le lot 4 559 873 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel hôtel de ville, une nouvelle bibliothèque et une place publique seront aménagés dans la première phase de construction de ce pôle;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée pour la construction d'une nouvelle bibliothèque dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités » par le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT que les projets de nouvel hôtel de ville et de place publique ne bénéficient d'aucune aide financière et sont gérés par la Ville;

CONSIDÉRANT l'opportunité de combiner la conception de ces trois infrastructures au sein d'un même processus;

CONSIDÉRANT que la Ville aura recours à un concours d'architecture pluridisciplinaire pour maximiser l'innovation et la qualité du projet;

CONSIDÉRANT la correspondance du MCC datée du 8 février 2019 à l'effet que la Ville doit confirmer qu'elle est disposée à acquitter toute somme dépassant le montant budgété dans l'aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles à l'aide financière accordée au projet, y compris tout dépassement du montant budgété et tous frais accessoires;

QUE le directeur général et le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-02-148 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-02-149 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 01 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe